



Fête de la Musique 2025

Appel à candidature

Lundi 3 février – lundi 31 mars

Dans le cadre de la **Fête de la Musique 2025**, la ville de Saint-Paul revient aux fondamentaux de ce bel évènement populaire, en valorisant la diversité des pratiques musicales amateurs.

Pour ce faire, la Ville de Saint-Paul lance un appel à candidature afin d'encourager les artistes du territoire à se produire sur les scènes qui seront mises à disposition **le SAMEDI 21 juin 2025**, à partir de 16h et jusque 20h00/21h00.

Que vous soyez musicien, artiste en solo ou en groupe, il vous faudra impérativement répondre à cet appel à candidature en complétant la fiche d'information afin que nous puissions étudier votre demande et nous la renvoyer **au plus tard le 31 mars 2025**.

La Ville s'appuiera sur plusieurs critères d'éligibilités afin de sélectionner les artistes / groupes :

1. l'artiste ou le groupe ayant déjà participé à la Fête de la Musique en 2023 et en 2024 ne sera pas prioritaire afin de laisser la chance au plus grand nombre de se produire
2. l'artiste ou le groupe doit impérativement avoir son siège social sur le bassin de vie concerné dans lequel il souhaite participer

En cas de sélection, la Ville vous apportera :

- un soutien technique (selon la fiche technique fournie)
- un soutien en communication

La durée de prestation est de 20 minutes et un défraiement de 300 euros vous sera attribué.

Merci de retourner votre fiche d'information au plus tard le 31 mars 2025, à 12h00 :

- Par mail : culture@mairie-saintpaul.fr
- A la Direction de la Culture et du Patrimoine, au 81 Chaussée Royale, Saint-Paul

La sélection ou la non-sélection sera communiquée aux candidats par voie électronique à partir du 22 avril 2025.

Veillez bien vérifier votre adresse e-mail afin qu'elle soit lisible ; les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte .

Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction de la Culture et du Patrimoine au 0262 34 49 20.

Fête de la Musique 2025

Fiche de candidature Page 1

Nom du groupe / artiste

Nombre de musiciens

Style musical

Type de prestation (cocher les cases correspondantes)

Sur scène

Au sol

Déambulation

En live

En playback

→ A noter que les balances peuvent avoir lieu en après-midi.

Coordonnées du représentant ou du responsable

Adresse :

Téléphone :

Email :

Descriptif

Fête de la Musique 2025

Fiche de candidature

Page 2

Disponibilité pour les prestations (cocher la case correspondante)

16h00

17h00

18h00

19h00

20h00

21h00

Participation à la Fête de la Musique 2023 (cocher la case correspondante)

Oui

Non

Participation à la Fête de la Musique 2024 (cocher la case correspondante)

Oui

Non

Attention ! Pièces à joindre impérativement avec la fiche de candidature

1. une fiche technique détaillée
2. une photo du groupe ou de l'artiste, qui va être utilisée par la Communication
3. une autorisation parentale pour le mineur souhaitant participer
4. un support audio ou vidéo illustrant votre musique

→ Le candidat est informé que s'il est retenu, il faudra fournir à la Direction de la Culture et du Patrimoine : un devis, son RIB et son numéro de SIRET.

Cette fiche de candidature (2 pages) doit être envoyée au plus tard le 31 mars 2025.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par les services de la Ville de Saint-Paul dans le cadre de ses missions d'intérêt public pour le dépôt de candidature à la Fête de la Musique 2025 et ne seront exploitées qu'à cette seule fin. Elles ne seront pas diffusées à des tiers sans autorisation, le nom du groupe /artiste sera partagé dans la communication de l'évènement et sera supprimé à la fin du traitement du projet de la Fête de la Musique.